

REPUBLICQUE
FRANCAISEDEPARTEMENT
de Haute GaronneARRONDISSEMENT
de Toulouse

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
EN REGION OCCITANIE - S.M.A.G.V « MANEO »
SEANCE DU 01 JUILLET 2024**

N°2024-04-02

Objet : Aide au recrutement

Nombre de conseillers		
En exercice	31	
Présents	14	L'an deux mille vingt-quatre le premier juillet, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans la Région Occitanie « Manéo », dûment convoqué, s'est réuni à 19H45, Salle Joseph Bon – 31330 MERVILLE sous la Présidence du Président François NAPOLI.
Ayant donné procuration	11	
Ayant pris part au vote	25	
Etaient présents		
Ayant donné mandat :		ARJO Claudette procuration à BARRERE Françoise AZEMA René procuration à REMY Jean-Louis BRILLAUD Philippe procuration à BONNAFE Robert BRUN Karine procuration à NAPOLI François DIAZ Yvette procuration à GASQUET Etienne GRANGE Arlette procuration à DEDIEU Philippe ITIER Alain procuration à SIGAL Sandrine LAGREU-CORBALAN Françoise procuration à AYGAT Chantal THIELE Alexandre procuration à CARDEILHAC-PUGENS Etienne TURREL Denis procuration à SEMPERBONI Patrice VOUGNY Claire procuration à TERRANCLE Serge
Date de la convocation :		Une première convocation datée du 13 juin 2024 a été transmise pour une séance avec quorum prévue le 20 juin 2024. En l'absence du quorum le 20 juin 2024, et en application des dispositions des articles L 2121-17 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Délibérante a été conviée de nouveau par convocation du 24 juin 2024 affichée le même jour.
Secrétaire de séance :		Etienne GASQUET

Monsieur le Président fait part de l'existence, au Centre de Gestion de la Haute-Garonne, d'un service d'aide au recrutement créé conformément à l'article L. 452-44 du Code général de la fonction publique.

Ce service propose aux collectivités territoriales qui le sollicitent de les aider dans toutes leurs démarches relatives au recrutement des agents de catégorie A, B et C.

L'intervention du CDG31 est soumise à la signature d'une convention établie par ses services qui précise les conditions générales (les modalités) d'intervention ainsi que le tarif correspondant.

Le Conseil Syndical sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

- **Article 1** : **APPROUVE** les termes du formulaire de demande d'intervention du service d'aide au recrutement du Centre de Gestion.

- **Article 2** : **AUTORISE** le Président à faire appel à ce service pour le recrutement du Directeur du SMAGV MANEO, en catégorie A ou B sur l'un des grades des cadres d'emplois des filières de la Fonction Publique Territoriale, en choisissant le conseil et l'assistance au recrutement et à signer la convention.

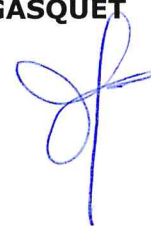
- **Article 3** : **PRECISE** que la dépense correspondante sera imputée à l'article du budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Président du SMAGV-MANEO
François NAPOLI

Le Secrétaire de séance,
Etienne GASQUET

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents
à**25**..... voix pour
à**0**..... voix contre
à**0**..... abstention(s)



Le Président du Syndicat soussigné,

Certifie exécutoire le présent acte,

- Publié / Notifié le

- Déposé à la Préfecture le :

04 JUIL. 2024

04 JUIL. 2024

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse - sis 68 rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.